

Assurance bâtiments communaux

Le Conseil municipal

Donne pouvoir à M. Livié, pour contracter une assurance incendie concernant l'immeuble acquis par la Commune, 13 Rue de Secours à M. Godfroy & la S^{te} Mutuelle Seine et Seine et Oise
soit : 3.500 000^f par l'immeuble

500 000^f part de loyers

300 000^f recours des locataires

50 000^f recours des voisins